

Paulette Libermann

(14 novembre 1919–10 juillet 2007)

Un peu d'histoire

Institut Henri Poincaré
Paris, 9 décembre 2009

Sèvres

Vichy

Élie Cartan

et Charles Ehresmann



Paulette Libermann entre en 1938

à l'École normale supérieure de jeunes filles,
à **Sèvres**

En 1939...



La promotion avec **André Lichnerowicz**

Ces demoiselles s'apprêtent à préparer l'agrégation l'année suivante...



Eugénie Cotton

Occupation de la France (juin 1940). Instauration du régime de **Vichy**.

“Statut des juifs”, 3 octobre 1940

[...]

Art. 2.— L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

[...]

4. Membres des corps enseignants.

[...]

Paulette Libermann ne peut donc pas préparer l'agrégation.

Jacques Hadamard, Szolem Mandelbrojt, André Weil, s'exilent aux États-Unis

Laurent Schwartz, Paul Lévy, Marie-Hélène Schwartz, Felix Pollaczek, Paulette Libermann, survivent en se cachant

Jacques Feldbau, Azyk Gorny, meurent en déportation



N° d'ordre : 807

1942

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PROPRIÉTÉS PROJECTIVES DES COURBES
GAUCHES...LEUR INTERPRÉTATION DANS
L'ESPACE À 5 DIMENSIONS ET DANS LE PLAN

ABRÉGÉ DU MÉMOIRE

présenté à la
Faculté des Sciences de l'Université de Paris
pour l'obtention du

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
(Mathématiques)

par

Mlle Paulette LIBERMANN

Élève de l'École Normale Supérieure de Sèvres.

Soutenu le 1942
devant la Commission d'Examen

M. E. CARTAN Président

R. GARNIER
G. VALIRON Examineurs

LA CIRCULAIRE
MODÈLE



117, Boulevard Sébastopol
PARIS (2^e)

Deuxième Thèse :

Proposition donnée par la Faculté :

Surface de Kummer

Vu et approuvé :

Paris, 29 Avril 1942

Le Doyen de la Faculté des Sciences

Paul MONTEL

9°) Justification de la nationalité française (application de la loi
du 17 Juillet 1940)

Le candidat produira l'acte de naissance de son père ou à défaut, et à titre provisoire, une déclaration signée par le candidat attestant sur l'honneur qu'il possède la nationalité française à titre originnaire comme étant né de père français. La date et le lieu de naissance de ce dernier y seront indiqués.

Fils d'étranger naturalisé français: au lieu de l'acte de naissance du père, le candidat produira une copie conforme du décret de naturalisation ou le numéro du bulletin des lois ou du Journal Officiel portant publication de son décret, soit un extrait certifié de ces journaux.

Si la nationalité française est acquise par déclaration, la pièce à verser au dossier sera une pièce attestant l'authenticité de cette déclaration.

Les candidats qui pourraient être dans l'impossibilité établie par la loi du 17 Juillet 1940 peuvent être relevés de cette incapacité par décret rendu sur avis conforme et motivé de la section compétente du Conseil d'Etat. Ces candidats adresseront d'extrême urgence leur requête au Recteur de l'Académie.

10°) Une déclaration signée par le candidat attestant sur l'honneur qu'il ne tombe pas sous le coup de la loi du 2 Juin 1941 portant statut des Juifs.

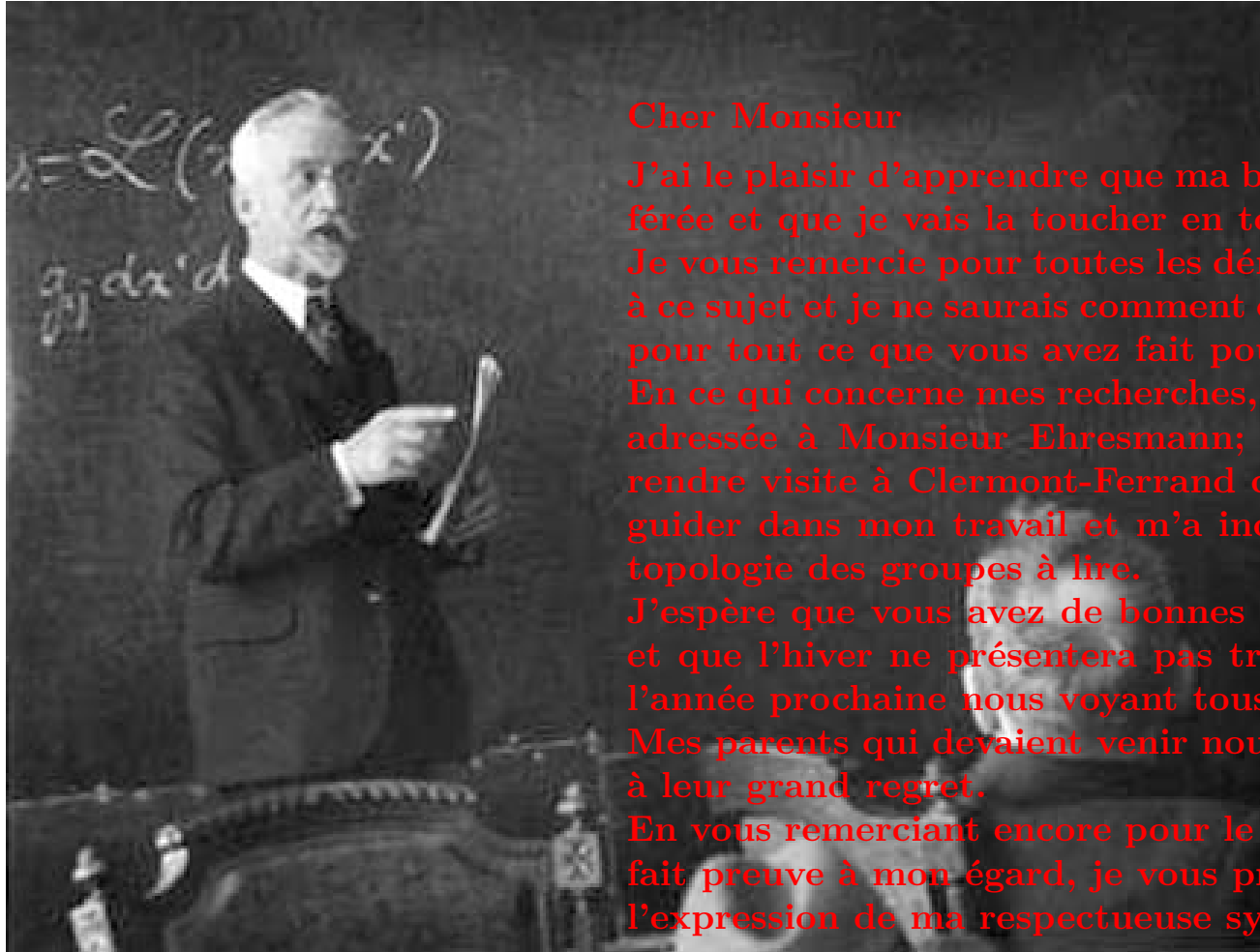
11°) Une déclaration sur l'imprimé ci-joint, signée du candidat.

12°) Les demandes d'inscription formées par les femmes mariées qui n'appartiennent pas déjà à une administration publique doivent apporter la preuve que le mari ou les intéressés n'est pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage.

13 °) 1 enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse du candidat.

a) Le candidat qui se trouve dans l'impossibilité de se procurer l'expédition authentique de son acte de naissance devra substituer un acte de notoriété établi au greffe de la Justice de Paix.

b) Le candidat qui se trouve dans l'impossibilité de se procurer l'extrait du casier judiciaire devra, à titre provisoire, se rattacher sur l'honneur qu'il n'a subi aucune condamnation.



Élie Cartan (1869–1951)

Lyon le 3 décembre 1942

Cher Monsieur

J'ai le plaisir d'apprendre que ma bourse vient de m'être transférée et que je vais la toucher en totalité cette semaine.

Je vous remercie pour toutes les démarches que vous avez faites à ce sujet et je ne saurais comment exprimer ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour moi.

En ce qui concerne mes recherches, Monsieur Lichnerowicz m'a adressée à Monsieur Ehresmann; celui-ci, à qui je suis allée rendre visite à Clermont-Ferrand cette semaine, veut bien me guider dans mon travail et m'a indiqué plusieurs ouvrages de topologie des groupes à lire.

J'espère que vous avez de bonnes nouvelles de tous les vôtres et que l'hiver ne présentera pas trop de difficultés pour vous, l'année prochaine nous voyant tous réunis.

Mes parents qui devaient venir nous rejoindre n'ont pu le faire à leur grand regret.

En vous remerciant encore pour le dévouement dont vous avez fait preuve à mon égard, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de ma respectueuse sympathie

P. Libermann



Strasbourg, 1953, thèse avec Charles Ehresmann



Paulette Libermann

Conférenciers

Denis Auroux
Paul Biran
David Blair
Léa Blanc-Centi
Abed Bounemoura
Rui Loja Fernandes
Emmanuel Ferrand
Agnès Gadbled
Emmanuel Giroux
Leonor Godinho
Misha Gromov
Frédéric Hélein
Tara Holm
Yael Karshon
Ivan Kolář
Peter Olver
Anne Pichereau
Jean Pradines
Ana Rita Pires
Patrick Popescu-Pampu
Florent Schaffhauser
Alfonso Sorrentino
Shlomo Sternberg
Izu Vaisman
San Vu Ngoc
Alan Weinstein
Nguyen Tien Zung

Héritage et descendance



Comité scientifique

Daniel Bennequin
Alain Chenciner
Victor Guillemin
Lisa Jeffrey
Yvette Kosman-Schwarzbach
Charles-Michel Marle



Comité d'organisation

Alain Albouy
Michèle Audin
Marc Chaperon
Jacques Féjoz
Jean-Pierre Marco
Charles-Michel Marle
Eva Miranda



7 au 12 décembre 2009

Institut Henri Poincaré, Paris

Le programme actualisé et les informations sur

<http://www-irma.u-strasbg.fr/~maudin/Paulette.html>



MINISTERIO
DE CIENCIA
E INNOVACION

